

LA FRANCE EN ALGÉRIE

14 juin 1830	L'armée du roi Charles X débarque dans la baie de Sidi-Ferruch, près d'Alger. Le dey d'Alger capitule le 5 juillet
1831	À partir de la tribu kabyle des Zwawa sont formés les zouaves, les spahis sont créés à partir d'éléments de la cavalerie turque du dey d'Alger et les tirailleurs algériens ou «turcos» sont formés à partir de divers anciens corps auxiliaires turcs et arabes ; ils participeront à la poursuite de la conquête de l'Algérie et aux guerres du Second Empire jusqu'à celle de 1870
21 novembre 1832	L'émir Abdelkader appelle à la guerre contre les Français
22 juillet 1834	Sous le roi Louis-Philippe, l'Algérie est proclamée «possession française», mais l'armée ne contrôle que les principales villes et une petite partie du territoire
23 décembre 1847	Reddition de l'émir Abdelkader
4 mars 1848	L'Algérie est intégrée à la République sous la forme de trois départements, mais soumise à des «lois particulières»
14 juillet 1865	Sénatus-consulte qui précise que «l'indigène musulman est Français ; néanmoins il continuera à être régi par la loi musulmane»
1871	Insurrection en Kabylie dirigée par le bachaga Mokrani
1912	Instauration du service militaire obligatoire pour les Algériens musulmans
1914-1918	119 000 travailleurs et 173 000 soldats musulmans d'Algérie participent à la guerre, dont 35 000 tombent sur les champs de bataille
1939-1940	Plus de 200 000 soldats musulmans d'Algérie sont mobilisés dans l'armée française et certains participent aux combats en France
1943-1944	253 000 soldats nord-africains (Algérie, Maroc, Tunisie) participent au corps expéditionnaire français durant la campagne d'Italie, puis au débarquement de Provence et à la Libération de la France
8 mai 1945	Manifestations à Sétif et Guelma, mouvements de révolte dans le Constantinois et début d'une violente répression

LES SUPPLÉTIFS DANS LA GUERRE D'ALGÉRIE

1954	<p>1^{er} novembre : début de l'insurrection du FLN</p> <p>Décembre : constitution d'unités de supplétifs, notamment dans les Aurès</p>
1955	<p>24 janvier : création des Groupes mobiles de police rurale (GMPR)</p> <p>25 septembre : création des Sections administratives spécialisées (SAS)</p> <p>11 novembre : une instruction de l'état-major évoque les harkas comme des «forces auxiliaires temporaires, de caractère tribal»</p>
7 août 1956	Création officielle des harkas et des Groupes d'autodéfense (GAD)
Septembre 1957	Les effectifs de l'armée atteignent 450 000 hommes, et ceux de l'ensemble des supplétifs est d'environ 27 000 hommes
1958	<p>13 mai : prise du Gouvernement général par les Européens à Alger, un Comité de salut public présidé par le général Massu fait appel au général de Gaulle</p> <p>4 juillet : décret instituant le collège électoral unique, désormais tous les habitants de l'Algérie sont des citoyens français</p> <p>1^{er} septembre : les effectifs de l'armée sont de 442 000 hommes, ceux des harkis d'environ 28 000 hommes</p> <p>28 septembre : la constitution de la Ve République est approuvée par référendum</p>
Janvier 1959	Près de 28 000 harkis, 6 100 membres des GMS, 17 000 moghaznis, 3 700 aassès et 30 000 membres des groupes d'autodéfense

1961	<p>Février : environ 250.000 musulmans d'Algérie sont impliqués au côté de l'état français soit 217.000 dans l'armée régulière ou supplétifs (57 000 harkis, 9 100 GMS, 19 450 moghaznis, 65 850 gardes d'autodéfense dont 29 270 armés répartis en 2 107 groupes et 65 600 appelés et engagés) et 33 000 inscrits dans la vie politique et l'administration (46 députés, 350 conseillers généraux, 11 550 conseillers municipaux, 20 000 fonctionnaires dont un ministre, un préfet et plusieurs sous-préfets)</p> <p>31 octobre et 7 novembre : décrets définissant le statut des harkis</p> <p>26 décembre : loi Boulin définissant le statut de rapatrié</p>
DE L'ALGÉRIE À LA FRANCE	
1962	<p>Février : dissolution officielle des SAS</p> <p>8 mars : une note du ministre des Armées Pierre Messmer annonce que les harkis auront le choix entre s'engager dans l'armée, un contrat de six mois pour un emploi civil dans l'armée ou être licenciés avec une prime</p> <p>18 mars : signature des accords d'Évian</p> <p>19 mars : proclamation du cessez-le-feu. Premières exactions contre des supplétifs à Saint-Denis-du-Sig.</p> <p>20 mars : décret précisant les conditions de démobilisation des harkis</p> <p>12 mai : Pierre Messmer interdit toute initiative individuelle pour le rapatriement des harkis</p> <p>16 mai : le ministre d'État chargé des Affaires algériennes Louis Joxe annonce le renvoi en Algérie des «supplétifs débarqués en métropole en dehors du plan général de rapatriement» tout en demandant «d'éviter de donner la moindre publicité à cette mesure»</p> <p>15 juin : ouverture au Larzac (Aveyron) du premier camp d'accueil pour les harkis en France, celui de Bourg-Lastic (Puy-de-Dôme) le sera le 24 juin</p> <p>1^{er} juillet : référendum d'autodétermination en Algérie qui approuve l'indépendance</p>

	<p>3 juillet : reconnaissance de l'indépendance de l'Algérie par la France</p> <p>5 juillet : proclamation de l'indépendance de l'Algérie par le GPRA</p> <p>Été : les violences et massacres contre les anciens harkis s'intensifient en Algérie</p> <p>12 septembre : ouverture du camp de Rivesaltes (Pyrénées-Orientales)</p> <p>19 septembre : le rapatriement de harkis est de nouveau autorisé par le gouvernement français</p> <p>29 octobre : ouverture du camp de Saint-Maurice l'Ardoise (Gard)</p>
1 ^{er} mars 1963	Les chiffres officiels font état de 14 600 personnes dans les camps de Rivesaltes (7 500), Saint-Maurice l'Ardoise (4 800), La Rye-Le Vigeant dans la Vienne (1 000) et Bias (1 300) dans le Lot-et-Garonne
1968	Enquête de Jean Servier recensant 138 456 Français musulmans en France
LE TEMPS DES REVENDICATIONS	
5 décembre 1970	Premières manifestations de harkis contre leurs conditions de vie dans les camps de Bias et Saint-Maurice l'Ardoise
1971	Création de l'association des Français musulmans rapatriés, le Madran (Mouvement d'assistance et de défense des rapatriés d'Afrique du Nord), suivie en 1973 par le FNRFCI (Front national des Français de confession islamique) et la CFMRAA (Confédération des Français musulmans rapatriés d'Algérie et leurs amis)
1973	40 chantiers forestiers fonctionnent pour un effectif de 1026 employés
1974	<p>Septembre : grève de la faim d'anciens harkis et de fils d'anciens harkis à l'église de la Madeleine à Paris</p> <p>9 décembre : loi accordant à «ceux qui ont pris part aux opérations effectuées en Afrique du Nord entre le 1er janvier 1952 et le 2 juillet 1962» la carte du combattant</p>
1975	7 mai : révolte des jeunes du camp de Bias, suivie le 19 par celle de Saint-Maurice l'Ardoise

	6 août : le Conseil des ministres décide de fermer les hameaux forestiers et les cités d'accueil et prend des mesures sur l'indemnisation des biens perdus, le logement, la formation professionnelle et l'emploi
31 décembre 1976	Fermeture officielle du camp de Saint-Maurice l'Ardoise
1981	28 500 personnes soit 3 560 familles vivent encore dans 23 hameaux ou anciens hameaux de forestage et 42 cités urbaines
15 octobre 1983	Des enfants de harkis sont, avec des enfants d'immigrés, parmi les initiateurs de la «Marche pour l'égalité et contre le racisme», partie de Lyon et Marseille le 13 octobre et qui arrive à Paris
16 juillet 1987	Sous la présidence de François Mitterrand et sous le gouvernement Chirac, une première loi en faveur des anciens supplétifs est votée
Été 1991	Manifestations d'enfants de harkis parties de la cité des Oliviers à Narbonne, elles s'étendent à Saint-Laurent-des-Arbres (Gard), Carcassonne, Jouques (Bouches-du-Rhône), Bias, Avignon, Amiens et dans toute la France
RECONNAISSANCE, MÉMOIRE ET HISTOIRE	
11 juin 1994	Sous la présidence de François Mitterrand et sous le gouvernement Balladur, une seconde loi en faveur des anciens supplétifs et leur famille stipule : « La République française témoigne sa reconnaissance envers les rapatriés anciens membres des formations supplétives et assimilés ou victimes de la captivité en Algérie pour les sacrifices qu'ils ont consentis»
1999	18 octobre : loi d'initiative parlementaire remplace officiellement l'expression «opérations de maintien de l'ordre en Afrique du Nord» par «guerre d'Algérie» 30 décembre : troisième loi en faveur des anciens harkis et leurs familles
25 septembre 2001	Le président Chirac et le gouvernement Jospin créent la Journée d'hommage aux harkis
26 septembre 2003	Le décret n° 2003-925 institue une journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, le 5 décembre

23 février 2005	Loi qui reconnaît notamment les «souffrances éprouvées et les sacrifices endurés par les rapatriés, les anciens membres des formations supplétives et assimilés, les disparus et victimes civiles et militaires des événements liés au processus d'indépendance»
14 avril 2012	Le Président de la République Nicolas Sarkozy reconnaît officiellement la «responsabilité historique de la France dans l'abandon des harkis»
6 décembre 2012	Loi qui institue le 19 mars journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc
25 septembre 2014	Lancement d'un plan d'actions en faveur des anciens supplétifs et leurs descendants par le premier ministre Manuel Valls
25 septembre 2016	Le Président de la République François Hollande reconnaît «les responsabilités des gouvernements français dans l'abandon des harkis, les massacres de ceux restés en Algérie et les conditions d'accueil inhumaines de ceux transférés en France»
17 juillet 2018	Remise du rapport « Aux harkis, la France reconnaissante » à la secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées. 56 mesures en faveur des anciens harkis et leurs familles sont proposées.
25 septembre 2018	26 anciens harkis et représentants d'associations sont promus dans l'ordre de la Légion d'honneur et du mérite par le Président de la République Emmanuel Macron

Extrait du livret *Parcours de harkis et de leurs familles* réalisé par l'ONACVG (2018, p. 6 et 7) – en ligne :

https://www.onac-vg.fr/sites/default/files/2021-07/Harkis_livret%202018_compressed.pdf